



**COMMUNIQUÉS  
DE PRESSE**



*Communiqués de presse - archives nationales 2007*

## **Un ensemble de logements abordables pour aînés ouvre ses portes à Dieppe**

**DIEPPE, Nouveau-Brunswick, le 13 novembre, 2007** — Les aînés de Dieppe auront accès à davantage de logements abordables, grâce à l'inauguration officielle, aujourd'hui, de la Résidence J. Régis Leblanc, un ensemble de 61 logements, dont 45 sont de nouveaux logements abordables. Cette initiative a été financée dans le cadre de l'Entente Canada - Nouveau Brunswick concernant le logement abordable.

« Notre gouvernement honore son engagement à mettre des logements à coût abordable à la disposition des personnes qui en ont le plus besoin, au Nouveau-Brunswick et partout au pays », a indiqué l'honorable Greg Thompson, ministre des Anciens Combattants, député de Nouveau-Brunswick - Sud - Ouest, au nom de l'honorable Monte Solberg, ministre des Ressources humaines et du Développement social. « Cet ensemble permettra aux aînés de Dieppe d'avoir un logement qui leur convient et de demeurer dans leur collectivité, près de leur famille et de leurs amis. »

« Non seulement ces logements permettront aux aînés de continuer à vivre près de leur famille et de leurs amis, mais ils leur permettront d'abord et avant tout de demeurer actifs au sein de leur collectivité. Nous sommes heureux de participer à la réalisation de cet ensemble qui améliorera la qualité de vie de nombreux aînés. », a déclaré Eugene McGinley, ministre d'État aux Aînés et à l'Habitation du Nouveau Brunswick.

L'ensemble, situé au 30, rue Sifroi, à Dieppe, a reçu 1,5 million de dollars du gouvernement fédéral dans le cadre de l'Entente Canada - Nouveau-Brunswick concernant le logement durable, pour payer les coûts de construction, et près de 1,7 million de dollars en suppléments au loyer, de la province du Nouveau Brunswick, à l'égard de 45 logements.

Dans le cadre de la phase III de l'Entente récemment annoncée, de nouveaux crédits de 40 millions de dollars seront engagés pour aménager, au cours des deux prochaines années, au moins 754 logements neufs au Nouveau-Brunswick. Par l'entremise du fonds fiduciaire pour le logement du gouvernement fédéral, 17 millions de dollars seront distribués à des promoteurs immobiliers sous forme de prêts susceptibles de remise pour payer les coûts de construction. La province fournira 23 millions de dollars en suppléments au loyer à long terme afin de préserver le caractère abordable de 580 des 754 nouveaux logements.

Les phases I et II de l'Entente Canada - Nouveau-Brunswick concernant le logement abordable donne lieu à des investissements de plus de 45 millions de dollars pour la production et le maintien de jusqu'à 700 logements locatifs destinés à des ménages néo-brunswickois à revenu faible ou modeste.

**Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :**

Robert Duguay  
Communications  
Services familiaux et communautaires  
506-444-3684

Giselle Thibault  
Conseillère  
Marketing et communications  
Société canadienne d'hypothèques et de logement  
902-426-8320

## Document d'information

# Entente Canada - Nouveau-Brunswick concernant le logement abordable

## Phase I

Objectifs :

- Favoriser la production et le maintien de logements locatifs destinés aux ménages à revenu faible ou modeste du Nouveau-Brunswick, au moyen de la construction ou de la réhabilitation.
- Les logements doivent demeurer abordables pendant une période d'au moins dix ans.

Programme :

- Les fonds versés en application de l'Entente seront affectés à un programme de logement locatif.
- Le programme va permettre la production et le maintien de jusqu'à 700 logements locatifs destinés aux ménages à revenu faible ou modeste.
- Les fonds sont mis à la disposition des organismes sans but lucratif d'initiative privée, des coopératives d'habitation et des promoteurs communautaires ou privés qui désirent aménager des ensembles d'habitation pour les familles à revenu faible ou modeste, les aînés, les personnes de moins de 65 ans vivant seules, les personnes handicapées et les personnes ayant des besoins spéciaux.

Administration :

- Le programme est administré par le ministère des Services familiaux et communautaires du Nouveau Brunswick.
- Le ministère des Services familiaux et communautaires est chargé de la sélection des ensembles de logements abordables.

## Phase II

Dans le cadre de la phase II de l'Entente, on a porté à 45 millions de dollars l'investissement total en vertu de l'Entente Canada - Nouveau-Brunswick concernant le logement abordable. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a fourni au moins 50 % du financement de contrepartie. Jusqu'à 10 % de ces fonds peuvent provenir des municipalités ou d'autres sources.

Dans le cadre de la Phase II, le financement a été :

- utilisé pour le programme de logement locatif prévu dans la Phase I, et pour un nouveau programme de suppléments au loyer;
- ciblé vers les zones urbaines éprouvant d'importants besoins en matière de logement;

Nouvelles hypothécaires - Un ensemble de logements abordables pour aînés ouvre ses portes ...

- ciblé vers les personnes admissibles aux logements sociaux ou figurant sur la liste d'attente des logements sociaux.

## **Phase III**

Dans le cadre de la phase III de l'Entente, le gouvernement fédéral, par l'entremise du fonds fiduciaire pour le logement récemment annoncé, et le gouvernement du Nouveau-Brunswick s'engagent à verser plus de 40 millions de dollars pour créer au moins 754 logements pendant deux ans.

Ces crédits sont offerts à des entrepreneurs privés et à des organisations sans but lucratif dans le but d'accroître l'offre de logements locatifs abordables pour les personnes âgées, les personnes de moins de 65 ans vivant seules et les familles à faible revenu. Sur les 754 logements qui seront produits, 580 seront subventionnés et 10 % seront accessibles aux personnes handicapées.

Du financement pour la préparation de projets est également offert aux organisations sans but lucratif pour les aider à préparer et à mettre en œuvre leur projet d'ensemble d'habitation.

Les proposant peuvent présenter leur projet à un bureau régional du ministère des Services familiaux et communautaires du Nouveau-Brunswick. Les propositions seront sélectionnées selon des critères de viabilité et de capacité à répondre, selon le cas, aux besoins de logement des personnes âgées, des familles à faible revenu, des personnes de moins de 65 ans vivant seules ou des personnes handicapées.